



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL Séance du 09 octobre 2026 CS 2026 67

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'octobre, à dix heures quinze, se sont réunis dans la Salle Municipale haute à SAFFRÉ, sur convocation adressée le deux octobre deux mille vingt-six, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 62
- Quorum : 32

A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 40
- Nombre d'élus ne pouvant prendre part au vote (surnombre) : 2
- Nombre de pouvoirs 5
- Nombre de votants : 43

Etaient présents :

Membres du Comité syndical		Informations
COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT-DERVAL	APPER Dominique	
	CARCREFF Sylvie	
	GALIVEL Patrick	
COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON	LE MOING Victoire	
	POTIRON Gwendoline	
	TAILLANDIER Yves	
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE	ARBRUN Tiphaine	Excusé à partir du point 6.2- DELCS_2026_70
	HAMON Jean-Pierre	
	MOUSSU James	Surnombre jusqu'au point 6.2- DELCS_2026_70
	NIAUDET Danielle	Surnombre – ne prend pas part au vote
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY	GAUTIER Benjamin	
	GREGOIRE Jean-Luc	

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES	CUEFF Paskell	
	HENRY Jean-Yves	Excusé à partir du point 6.1- DELCS_2026_69
	LEPREVOST Xavier	
	ROUGIEUX Marthe	
	LEDUC Aurélien	
	SEZESTRE Paul	Excusé à partir du point 6.1- DELCS_2026_69
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS	CLAUDE Jean-Michel	
	LEPICIER Luc	
	PRAUD Jacques	
	ROYER Etienne	
	TREHOREL Jean-François	
	ROBERT Samuel	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS	BROUSSARD Didier	
	LEGRAND Jean-François	
	MILLET Frédéric	
	JOUNY Philippe	Arrivé à partir du point 3.1
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE	CHARBONNIER Raymond	
	PEZET Thierry	Excusé à partir du point 6.2- DELCS_2026_70
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE	DERANGEON Mickaël	Arrivé à partir du point 3.1
PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	BERNIER Patrick	
	CAUDAL Claude	
	GRIS Bruno	
	GUINDRE Jean-Louis	
REDON AGGLOMERATION	CLAVIER Régis	
	HERSEMEULE Franck	
SAEP DE VIGNOBLE GRANDLIEU	CHARRIAU Jean-Emmanuel	
	COUDRIAU Bernard	
	DABIN Pascal	
	GENDRONNEAU Bernard	
	THIBAUD Denis	

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité syndical		Pouvoir donné à
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS	BUCHET Patrick	PRAUD Jacques
SAEP DE VIGNOBLE GRANDLIEU	GUILLET Emmanuel	COUDRIAU Bernard
	CREMET Hervé	THIBAUD Denis
	JAUNET Bruno	DABIN Pascal
	LAUNAY Frédéric	Bernard GENDRONEAU

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité syndical	
COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT-DERVAL	LERAY Philippe
	MUSTIERE Lionel
COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON	COUTELLER Hélène
COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES	DAVID Guy
	FERRE Florence
PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	AUDION Michel
	CHUPIN Dimitri
	GUILLEMOT Bernard
	LE CUNF Philippe
	NORMAND Luc
	PILATUS Thierry
	ROLLAND Anne-Sophie
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS	EVAIN David
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS	DEMARTY Olivier
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE	LAURENT Cécile
	VERGER Arnaud
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE	VIANA Clara
SAEP DE VIGNOBLE GRANDLIEU	BEAUQUIN Thierry
	HARDY Jacques
	GRASSINEAU Thierry
	JOUNIER Jean-Marc
	MERIAU Aurélie

CS_2026_67 : FORMATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE PERMANENTE : COMMISSION RESSOURCE EN EAU

Le Comité syndical dispose de la faculté de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Comité syndical, au Bureau et à la Conférence des Vice-Présidents.

Le Président est le président de droit des commissions. Il peut déléguer la présidence de ces commissions aux Vice-Présidents.

Ces commissions seront instituées au fur et à mesure du mandat en accompagnement du déploiement des orientations stratégiques.

Toutefois, compte tenu de la motion prise par le comité syndical dès sa séance du 26 juin 2026 afin d'œuvrer activement pour la protection de la ressource en eau et la qualité de l'eau potable distribuée, il est nécessaire d'instituer en priorité la commission ressource en eau.

Cette commission a un rôle de concertation, de force de proposition et de suivi sur les sujets liés à la gestion de la ressource en eau. Elle se réunit pour partager les actualités, débattre et étudier tous les aspects de la gestion de la ressource en eau.

A ce titre, elle contribue :

- A la définition d'une stratégie partagée à l'échelle du syndicat en faveur de la gestion de la ressource en eau ;
- A l'identification des leviers d'actions associés ;
- Au développement de partenariats avec les acteurs locaux (acteurs agricoles, industriels, élus, collectivités, consommateurs et associations) ;
- A la cohérence des actions menées sur le terrain sur ces sujets, en lien avec les commissions territoriales qui assurent le rôle de relais local.

Les membres de la commission peuvent associer à leurs travaux toute personne de leur choix, notamment des partenaires institutionnels (Agence de l'eau, ARS, CLE, ...).

Afin d'assurer le relai auprès des instances décisionnelles du syndicat, la Commission « Ressources en eau » est obligatoirement présidée par un membre du Comité syndical.

Dans le cadre de ses travaux, la commission « Ressource en eau » émet des avis et des observations, qui sont ensuite examinés la Conférence des Vice-Présidents, le Bureau ou le Comité syndical.

Conformément à l'article L. 2121-22 du CGCT, applicable au syndicat en vertu des articles L. 5211-1 et L. 5711-1, les membres de la commission sont désignés parmi les délégués du Comité syndical. Il est proposé qu'elle soit composée de douze (12) membres, soit un (1) par ressource gérée par atlantic'eau.

Afin d'associer les territoires, conformément aux statuts et à la charte de gouvernance, un délégué de commission territoriale sera invité à participer aux travaux de la commission, soit douze (12) délégués associés.

En sus, il est proposé que les vice-présidents soient membres de droit.

La commission est présidée de droit par le Président du syndicat ou par son représentant.

Enfin, d'un point de vue pratique, cette commission se tiendra à la fois en présentiel et en visio.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- **DE FORMER une commission thématique « Ressource en eau », chargée d'étudier les questions relatives à la gestion de la ressource en eau soumises à la Conférence des Vice-Présidents, au Comité syndical et au Bureau ;**

- **DE FIXER à douze (12) le nombre de ses membres, désignés parmi les délégués du Comité syndical, soit un (1) par ressource gérée par atlantic'eau ;**
- **DE DÉCIDER d'associer aux travaux de la commission douze (12) délégués issus des commissions territoriales, avec un objectif d'un (1) par ressource ;**
- **DE PRÉCISER que la commission émet des avis simples, transmis à la Conférence des Vice-Présidents, au Bureau ou au Comité syndical, et qu'elle peut se réunir en présentiel ou en visioconférence ;**
- **DE DÉCIDER que la désignation des membres et des délégués associés interviendra lors du prochain Comité syndical.**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5711-1,

Vu la délibération du Comité syndical CS_2026_28 en date du 05 juin 2026 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu les statuts d'atlantic'eau,

Après en avoir délibéré,

<u>PRESENTS</u>	<u>VOTANTS</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>SUFFRAGES EXPRIMES</u>
42	45	45	0	0	45

LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :

- **DE FORMER une commission thématique « Ressource en eau », chargée d'étudier les questions relatives à la gestion de la ressource en eau soumises à la Conférence des Vice-Présidents, au Comité syndical et au Bureau ;**
- **DE FIXER à douze (12) le nombre de ses membres, désignés parmi les délégués du Comité syndical, soit un (1) par ressource gérée par atlantic'eau ;**
- **DE DÉCIDER d'associer aux travaux de la commission douze (12) délégués issus des commissions territoriales, avec un objectif d'un (1) par ressource ;**
- **DE PRÉCISER que la commission émet des avis simples, transmis à la Conférence des Vice-Présidents, au Bureau ou au Comité syndical, et qu'elle peut se réunir en présentiel ou en visioconférence ;**
- **DE DÉCIDER que la désignation des membres et des délégués associés interviendra lors du prochain Comité syndical.**

.....

Le Secrétaire de séance,

Jean-Luc Gregoire
 Atlantic'eau - 2eme
 Vice-Président
 23 oct. 2026

Pour extrait conforme,
 Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
 Le Président,

Frederic Millet
 Président d'Atlantic'eau
 15 oct. 2026



Publié le 23 octobre 2026

Jean-Luc GREGOIRE

Frédéric MILLET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr